

LA PLUS FORTE-VENTE DE LA REGION

LILLE. 108, Rue de Paris

PARIS. 43, Bd Hausmann

JOURNAL D'INFORMATION

De Roubaix - Tourcoing

BUREAUX: ROUBAIX 108, rue de la Gare, 45

TOURCOING 3, rue Fidele-Lehoucq

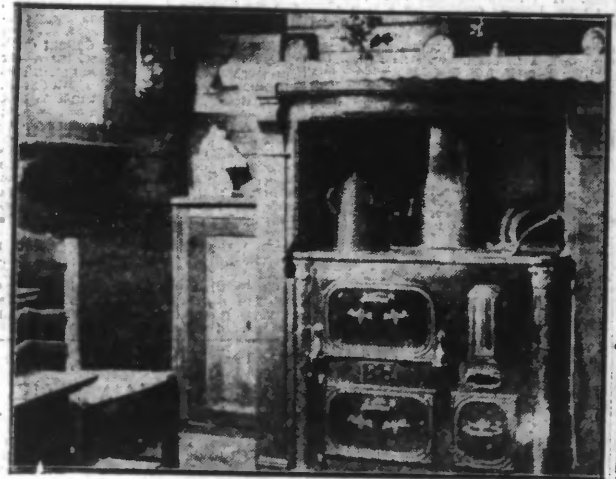
Directeur: Eug. GUILLAUMET

LES MARINIERS DU NORD

I. -- LE BATELIER ET SA PENICHE

Dans de précédents articles sur « Le Nouveau Port de Lille », nous avons passé en revue son histoire, son trafic, les travaux en cours et les projets.

L'intérieur est garni de goudron de bouille. En cas d'abordage brusque ou de collision inévitable avec une autre péniche, et pour atténuer le choc, le marinier emploie un « ballon », formé de cordes entrelacées à l'intérieur desquelles se trouve du liège.



Le « Reux » ou cuisine à l'intérieur d'une péniche

connaître grand-chose des événements extérieurs. Il n'a qu'un ami : son bateau ; sa vie y est attachée indissolublement.

trouve prise entre les deux péniches et écrasée, mais évite une catastrophe possible. Dans les péniches en bois, il fait extrêmement chaud l'été et froid l'hiver.

La péniche Il existe différents genres de bateaux. Le plus courant est encore à l'heure actuelle la péniche en bois qui se caractérise par l'avant arrondi. Le bateau de canal, en fer, possède l'avant carré.

La stabilité y est parfaite, et tel point qui charge un objet placé sur une cheminée ne tombe jamais. A vide, la stabilité est moindre, mais tous les meubles sont encastrés dans la coque.

Le marinier se sert encore généralement de la lampe à pétrole. L'électricité est installée à bord, seulement dans les péniches de construction récente.

Alors que nous l'avons dit, le marinier est un individu dans la société ; se levant tôt, il se couche également tôt. Il a conservé les bons principes de nos aïeux et réalise en été des journées extrêmement longues ; en route dès cinq heures du matin, il ne s'arrête qu'à la tombée du jour.

Entre le « reux » et la « cabine » d'une part et l'atelier et la « cabine » d'autre part, sont les cales de la péniche, où repose le chargement et dont le fond est appelé « loulie » ou tillac.

Une vie active dès son jeune âge, le rend sain, robuste et résistant à la fatigue. Cependant, dès la quarantaine on est étonné de trouver presque tous les mariniers atteints de rhumatismes. Il faut en effet se rendre compte que par tout temps, ils travaillent à l'humidité, aux intempéries, et n'ont pas toujours le temps nécessaire de se changer.

Le marinier du Nord est une survivance des temps passés. J. CLERBOIS.

Comblen de fois n'a-t-il pas été donné de constater qu'un marinier s'était jeté à l'eau pour sauver un semblable, désespéré de la vie, ou imprudent, s'étant aventuré dans un canal.

LES PRINCIPAUX POSTES DIPLOMATIQUES AURONT DE NOUVEAUX TITULAIRES

Les ministres se sont réunis hier matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Albert Lebrun.

M. Daladier, président du Conseil, ministre de la guerre, et M. Paul-Boncour, ministre des affaires étrangères ont exposé au Conseil les divers problèmes soumis à la conférence du désarmement.

Sur la proposition de M. Paul-Boncour, ministre des affaires étrangères, le Conseil des ministres a envisagé un mouvement diplomatique important portant sur les postes de Berne, de Bruxelles, de Londres, de Moscou et de Washington.

M. Clauzel, directeur adjoint des affaires littéraires et commerciales, est nommé ambassadeur à Washington.

M. Corbin, ambassadeur à Bruxelles, est nommé ambassadeur à Londres, en remplacement de M. de Fleurbaey, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Clauzel, ministre plénipotentiaire à Vienne, est nommé ambassadeur à Berne, en remplacement de M. de Maréchal, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Alphand, ministre plénipotentiaire à Dublin, est nommé ambassadeur à Moscou, en remplacement de M. Dejean, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Le projet de loi relatif à la constitution du stock reporté un pr de 115 fr. par quintal de blé.

L'AFFAIRE DEBAERE rebondira-t-elle ?

Le beau-frère du bagnard qui habite Tourcoing, se défend énergiquement des accusations portées contre lui

Nos lecteurs connaissent la genèse de l'affaire Debaere-Vanconhacker, le second étant accusé par le premier, forcé d'évader et repris, du crime crapuleux commis au Risquons-Tout, en 1901, et pour lequel Debaere se vit condamner à vingt ans de bagnes.

L'« Accusé » parle et nous dit... Nous avons trouvé à Tourcoing Cyrille Vanconhacker dans un café, à l'angle des rues du Haze et de l'Amiral-Courbet, 19 rue de la Gare.

« A l'époque du drame, nous dit-il, je tenais avec ma femme un estaminet à l'enseigne « Au Petit Pont », à Mouscron, au quartier du Risquons-Tout ; c'était le premier estaminet en venant de Tourcoing vers la Belgique. Je travaillais depuis six ans comme plombier-couvreur chez mon beau-frère, M. Decheider, 11, rue Dupuytren et demeurant à Mouscron, quartier du Calvaire.

« L'après-midi du crime, vers 16 h., il vint chez moi, chaussé de souliers jaunes de bague, pour un service de réparation. L'assassinat fut commis la même nuit et il opéra avec un ami, le nommé Baptiste Kindt ; ils retirèrent leurs chaussures et travaillèrent à « leud chausures ».

« Comment avez-vous appris l'accusation qui pèse en ce moment sur vous ? — Par la lecture des journaux. J'ai aussitôt quitté mon travail et me suis rendu au commissariat central de Mouscron. Le commissaire m'a rassuré et m'a conseillé de retourner à mon ouvrage. Depuis, je n'ai plus rien entendu, mais vous comprenez bien que de pareilles histoires ne peuvent que me nuire. »

« Avez-vous revu Debaere depuis son évasion ? — Non, j'ignorais qu'il s'était enfui du bagne et on le disait mort là-bas. Des rumeurs, un de mes amis, M. Cottens, m'a dit un jour, il y a quelques années : Tu sais, Debaere n'est autre que celui à qui j'ai laissé à supposer qu'il était revenu à Tourcoing. L'affaire en est là. — R. P.

LA MEURTRIÈRE DU PRÉFET DE MARSEILLE A ÉTÉ INCULPÉE ET ÉCROUÉE

Le passé de M^{me} HUOT dite d'Anglemont

Les services de la police judiciaire se sont occupés, hier matin, d'établir les antécédents de la meurtrière du préfet des Bouches-du-Rhône, M. Jean Causeret. Mme Yvonne-Germaine Huot, dite d'Anglemont, figure sur les archives du service des garnis depuis 1908.

Archives. Une chambre qui lui coûtait à fr. 60 par jour. Mais la jeune femme devait faire une ascension rapide à partir de la maison qu'elle eut avec un riche Hollandais, qui « la mit dans ses meubles ».

On connaît la suite de la vie sentimentale de la meurtrière, qui est née à Paris, le 3 novembre 1888. Elle a été conduite, un peu avant 10 heures, dans les bureaux du Parquet, où elle a présenté l'assistante de M. Roussel, juge d'instruction.

MM. Camille Chautemps, ministre de l'Intérieur, Fernand Bouisson, président de la Chambre, et René, préfet de la Seine ; Chippaux, préfet de la police, sont allés, dans la matinée, à l'Institut médico-légal, pour saluer le corps de M. Jean Causeret.

Chef le Juge d'Instruction Mme Germaine Huot, dite d'Anglemont, a été amenée, hier matin, devant M. Roussel, juge d'instruction. Le magistrat lui a fait subir l'interrogatoire d'identité et la inculpée d'homocide volontaire. Mme Huot n'a émis aucune protestation et s'est bornée à déclarer qu'elle choisissait, pour la défense, M. Magnan. Elle a été conduite ensuite à la prison de la Petite-Roque.

Après l'audacieux acte de banditisme de Roubaix Nous avons relaté, hier, l'audacieux acte de banditisme qui mit en émoi les quartiers de la place Chaplat et de la rue de la République. Les auteurs de cet acte sont : Mme Marescaux, née Elisa Nys, 25 ans, qui exploite un café au numéro 5 de la rue Perrot, et qui assaille dans son magasin par un individu qui tenta de l'étrangler. L'alarme fut aussitôt donnée et l'agresseur prit la fuite dans la direction de la rue du Duo, où il fut rejoint par un copuragueur poursuivant, M. René Desreumaux.

Deux versions du drame La meurtrière a jusqu'ici fourni deux versions du drame. Elle avait d'abord déclaré qu'elle avait pris un revolver qui se trouvait sur sa commode et que, par suite d'un geste malheureux, elle avait tiré.

Défense d'épouser des Européennes On annonce que le rot d'Affghanistan a promulgué une loi interdisant à ses sujets d'épouser des Européennes.

L'AUTEUR DU CRIME DE BEUVRY a passé des aveux

Lemaire, dit « Ch' Cabot », a précisé comment il tua à coups de hache M^{me} veuve Dubois

Nos lecteurs ont encore présent à la mémoire l'horrible crime qui fut dénoué le soir du dimanche 3 janvier dernier.

Mme Vve Dubois-Facon, âgée de 77 ans, fut assassinée lâchement en entrant dans sa petite maisonnette située sur la route de Béthune à Armentières au hameau du Touret, territoire de Beuvry.

Le crime avait eu le vol pour mobile et à plusieurs reprises nous en avons donné les détails. Dès que les premières constatations furent faites, des soupçons se portèrent sur un nommé Alphonse Lemaire dit « Ch' Cabot », âgé de 58 ans, originaire de Béthune et sans domicile fixe.

Or, par la suite, une autre somme de 1.400 francs, celle la « fut retrouvée » cachée au fond d'une chaussette neuve achetée par lui le lendemain du crime. Lemaire ne sut rien répondre de précis à ce sujet, mais il réclama 700 francs comme lui appartenant.

Alphonse Lemaire, dit « Ch' Cabot », le voleur assassin On connaît la suite de la vie sentimentale de la meurtrière, qui est née à Paris, le 3 novembre 1888. Elle a été conduite, un peu avant 10 heures, dans les bureaux du Parquet, où elle a présenté l'assistante de M. Roussel, juge d'instruction.

« L'assassin, c'est moi » Le magistrat instructeur ne désespéra pas de faire enfin jaillir la vérité totale. N'y avait-il pas encore les empreintes digitales relevées sur un litre de cognac qui fut vidé par le criminel dans la maison de la victime ? Ces dernières pouvaient d'ailleurs suffire à confondre le misérable assassin.

Un grand mariage C'est celui de M^{lle} Jeanne de CAERPIER DESTROY, fille de l'ambassadeur de Belgique, avec M. le Comte de MONTENART qui vient d'être célébré.

L'ÉPILOGUE DU DRAME CONJUGAL DE SAINT-MARTIN-LEZ-BOULOGNE

L'épouse-martyre qui tua son mari brutal et ivrogne a été acquittée par les jurés du Pas-de-Calais

Rarement verdict favorable de jurés répondit mieux à un sentiment populaire aussi unanime. L'émotion se fit à la gravité de débats se déroulant en pareil lieu empêchant la foule de manifester son indignation au récit des fautes de la victime et sa participation lorsque le jury eut rendu sa sentence souveraine. Jamais on n'assistait à une audience plus pathétique.



Eugénie FALEMPAIN. Vve FOURCROY, écoutant la lecture de l'acte d'accusation

L'accusée : Eugénie Falempein, vve Fourcroy, 38 ans, journalière à Saint-Martin-lez-Boulogne, se tient affaissée sur le banc des accusés. Les yeux, sans avoir trop pleuré, elle est habillée de noir, proprement et sans aucune recherche.

Un calvaire conjugal de vingt ans Vingt ans d'un mariage inégalitaire et de tortures. Eugénie Falempein contracta une union légitime avec Eugène Fourcroy, le 20 octobre 1913, à Deves. De cette union naquirent cinq enfants âgés respectivement de 12, 11, 8, 7 et 6 ans.

Tragique dénouement Sans réfléchir alors, aux conséquences d'un acte qui devait être fatal, Mme Fourcroy, prise tout à coup d'une colère trop longtemps contenue, saisit un couteau de cuir, le passa sur le dos de l'ivrogne et l'étrangla. Après quoi, elle revint auprès de ses enfants qu'elle coucha.

Alphonse Lemaire, dit « Ch' Cabot », le voleur assassin On connaît la suite de la vie sentimentale de la meurtrière, qui est née à Paris, le 3 novembre 1888. Elle a été conduite, un peu avant 10 heures, dans les bureaux du Parquet, où elle a présenté l'assistante de M. Roussel, juge d'instruction.

Après l'audacieux acte de banditisme de Roubaix Nous avons relaté, hier, l'audacieux acte de banditisme qui mit en émoi les quartiers de la place Chaplat et de la rue de la République. Les auteurs de cet acte sont : Mme Marescaux, née Elisa Nys, 25 ans, qui exploite un café au numéro 5 de la rue Perrot, et qui assaille dans son magasin par un individu qui tenta de l'étrangler.

Si notre nouveau feuilleton La Chevière de Beauvoir fait un sombre tableau de la sclérotose de certains hommes, il exalte aussi en termes émoivants l'amour idéal d'une jeune fille au grand cœur et la noblesse de celui qu'elle aime.

ARITHMÉTIQUE



LE PROJET D'EMPRUNT A ÉTÉ DÉPOSÉ AU SENAT

La Commission des Finances l'a approuvé à l'unanimité et il sera discuté aujourd'hui par la Haute-Assemblée

Le Sénat s'est réuni hier, à 15 heures, sous la présidence de M. Maurice Gréa, vice-président.

LA SANTÉ DE M^{me} DOUMER L'état de santé de Mme Paul Doumer, femme de l'ancien président de la République et le projet de loi relatif à la construction de la ligne de chemin de fer de la Haute-Savoie.

UN GRAVE ACCIDENT A ANNEULLIN

Hier, vers 11 h. 30, le gendarme Robert Dupriez, de service à Annœullin, au carrefour de la Route Nationale et de la rue de Lille, assista, impuissant, à un terrible accident qui se déroula à quelques mètres de lui.

L'auto de M. Henri Dechy, confiseur, 91, rue Nationale, à Wattignies, arrivait de la rue de Lille, et se dirigeait vers la rue de la République. Elle se trouvait à l'heure la rue de Lille.

Le petit ROUSSEL Une auto était en stationnement à l'angle de la rue de la République et de la rue de la République. L'enfant passait derrière l'auto et la contourna pour traverser la chaussée. Il ne put voir le véhicule de M. Dechy, pas plus que M. Dechy ne put voir l'enfant.

Après l'audacieux acte de banditisme de Roubaix

Nous avons relaté, hier, l'audacieux acte de banditisme qui mit en émoi les quartiers de la place Chaplat et de la rue de la République. Les auteurs de cet acte sont : Mme Marescaux, née Elisa Nys, 25 ans, qui exploite un café au numéro 5 de la rue Perrot, et qui assaille dans son magasin par un individu qui tenta de l'étrangler.

Si notre nouveau feuilleton La Chevière de Beauvoir fait un sombre tableau de la sclérotose de certains hommes, il exalte aussi en termes émoivants l'amour idéal d'une jeune fille au grand cœur et la noblesse de celui qu'elle aime.